



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



NAMIBIE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valide 6 mois après la date de retour.**

⚠ Un minimum de 3 pages vierges est obligatoire (dont 2 doivent être côte à côte lorsque le passeport est ouvert). Les douanes du pays de départ peuvent refuser l'accès à bord du vol aux passagers si ces conditions ne sont pas remplies.

- **Jusqu'au 31 mars 2025**, pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé. Un permis de séjour touristique sera délivré gratuitement à l'arrivée.

A compter du 1er avril 2025, visa obligatoire valable pour un séjour de 30 jours. Prix : env. 1 600 dollars namubiens (env 85€)

Ce visa peut être obtenu :

- **En ligne** en sélectionnant « Visa on Arrival ». La demande se fait en 2 étapes (Informations puis règlement). Dès approbation du visa vous avez 30 jours pour entrer dans le pays..

- **A l'arrivée.** Attention, la demande de visa à l'arrivée n'est pas possible à tous les postes frontières.

- **Contrat d'assistance ou d'assurance obligatoire** permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- **Billet de retour ou de continuation**
- **Justificatif d'hébergement ou lettre d'invitation**
- **Preuve de fonds suffisants (Carte bancaire, espèces etc.)**

• **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.

- **Formalités d'entrée et sortie des mineurs sur le territoire namibien**

Les mineurs doivent avoir un certificat de naissance **en anglais** lors de leur voyage.

- S'ils voyagent avec un adulte qui n'est pas leur parent biologique : il faut une lettre de leurs parents donnant le consentement aux mineurs de voyager avec un adulte.

- S'ils voyagent avec un adulte autre qu'un parent juridique : il faut les copies de leurs passeports ou documents d'identité des parents juridiques. Les coordonnées des parents juridiques doivent également être fournis.

- S'ils voyagent avec un seul parent : une lettre de l'autre parent donnant consentement au mineur de voyager. Un certificat de décès doit être fourni si un parent est décédé.

- S'ils voyagent seul : une lettre de leurs parents / parents juridiques l'autorisant à voyager dans le pays, une lettre contenant les coordonnées et les informations résidentielles de la personne qui recevrait le passager mineur, une copie du document d'identité, du passeport valide ou du permis de la résidence permanente concernant la personne qui hébergera le passager mineur, et les détails du contenu des parents / parents juridiques du mineur sont requis.

Attention, sans ce certificat de naissance, la compagnie aérienne et/ou l'entrée sur le territoire namibien sera refusée.

Merci de vous renseigner auprès des autorités compétentes pour vérifier que ces dispositions n'ont pas changé récemment.

- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 18/03/2025. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..





Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- Fièvre jaune avec carnet de vaccination international exigé à l'arrivée si provenance d'un pays endémique mais fortement conseillé à tous les voyageurs.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR). Anti-moustique recommandé.

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 18/03/2025. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

